

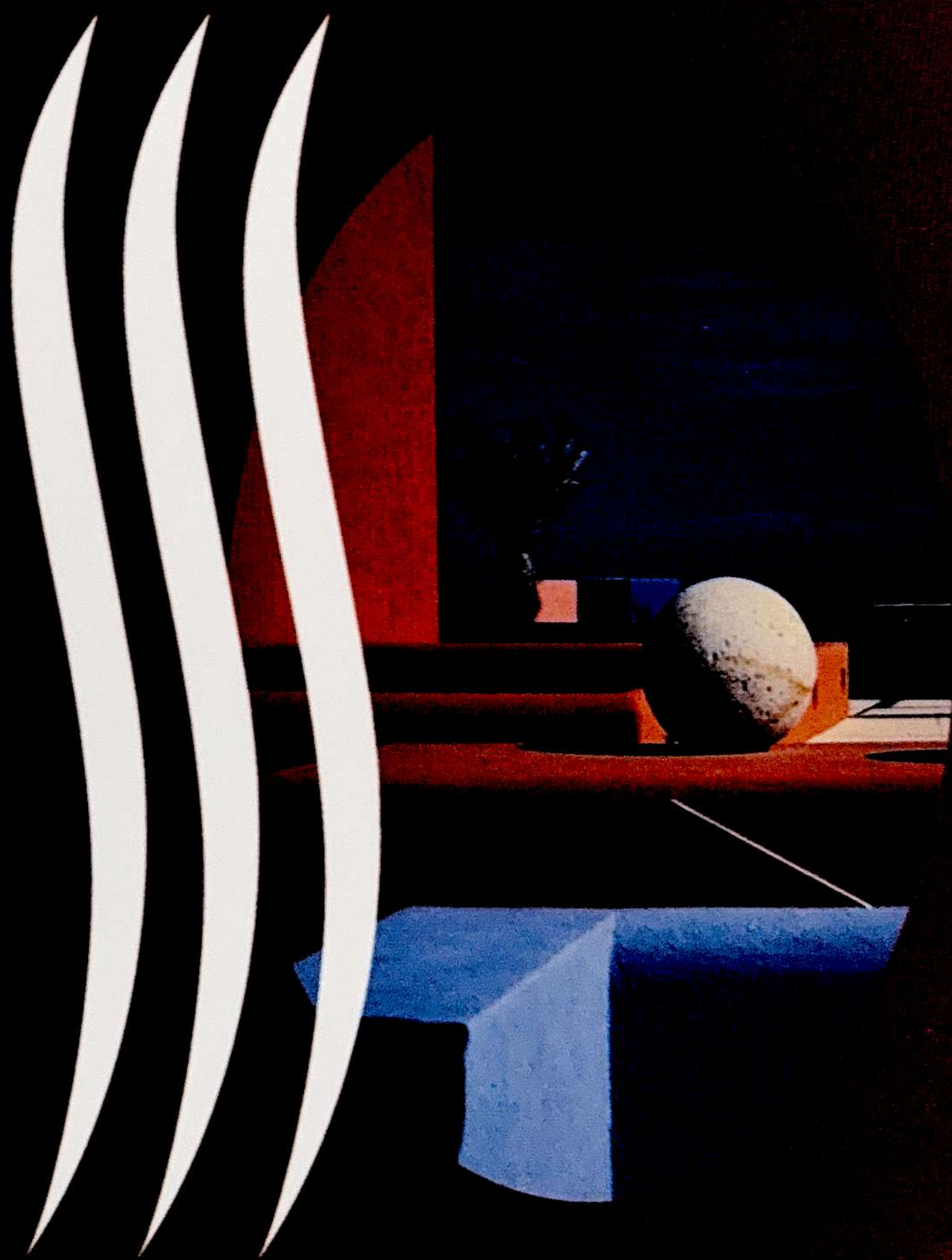
Sous la direction de **Monique Membrado**
et **Alice Rouyer**

Habiter et vieillir

Vers de nouvelles demeures

Pratiques du champ social

éditions **rès**



Ouvrage publié avec le soutien
du Conseil régional Midi-Pyrénées

Conception de la couverture :
Anne Hébert

ISBN : 978-2-7492-3661-2

CF – 1200

© Éditions érès 2013

33, avenue Marcel-Dassault

31500 Toulouse

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Perla Serfaty-Garzon

*Chez-soi, vieillesse et transmission.
Les enjeux intimes de la trace
et du don¹*

« Qui maintenant n'a point de maison
n'en bâtira plus »

La vieillesse, l'image est bien connue, est l'automne de la vie, la saison qui précède l'hiver du grand âge et la grande froidure de la mort. Un bel automne trouve la vieillesse le corps au repos et à l'abri dans sa demeure et l'esprit livré à l'art de bien vieillir en sagesse et en connaissance. Au dehors pourtant, l'obscurité s'étend et les vents se lèvent qui annoncent l'achèvement de la vie (Rilke, 1902). Aussi, le bilan de la vieillesse qui a joui d'un printemps et d'un été prodigieux et imprévoyants en est rendu d'autant plus tragique : pour cette vieillesse, l'automne n'est plus le temps de se bâtir un chez-soi.

Mais n'en est-il pas ainsi pour toute vieillesse ? Car la vieillesse et le chez-soi ou, en termes plus philosophiques, *l'habiter et le vieillir*, forment un couple lourd des enjeux de l'abri et

Perla Serfaty-Garzon, maître de conférences, faculté de psychologie, université de Strasbourg, France.

1. Je dédie cette étude à Hélène Schwelb et Liliane Demers, en témoignage d'amitié.

de la précarité que ce dernier acquiert à cette étape de la vie (Serfaty-Garzon, 2010). Cela parce que la vieillesse est habitée à la fois par la question du chez-soi et par l'idée du départ de sa demeure, pour aller vivre ailleurs, en maison de retraite, à l'hôpital ou chez ses enfants, où il faudra déployer sa capacité de fonder un nouveau chez-soi.

« Mes arrière-neveux me devront cet ombrage »

Si la vieillesse n'est plus le temps de bâtir sa maison, par contre elle est le temps par excellence de la transmission des fruits de son travail (La Fontaine, 1817). Et en effet, transmettre signifie envoyer (*mittere*) au-delà (*trans*). Avec cet « envoi » est évoqué l'au-delà proprement dit qui est le territoire inconnu de la mort, mais aussi l'après-soi social, la vie qui se poursuit pour autrui et qui est un autre au-delà de chaque existence terrestre. Il constitue un message et une présence symboliques, qui font de la transmission un acte de dépôt d'une représentation de soi aux mains d'autrui.

Parce qu'elle est marquée par la conscience aigüe de l'incertitude et par la plus grande urgence de la pensée de la transmission, l'expérience de la maison à la vieillesse est animée de mouvements intérieurs qui lui sont propres, liés à la dynamique qui s'instaure entre le « lâcher prise » et le « prendre prise », sans pourtant leur être réduite. L'une des manifestations de ces mouvements intérieurs est traduite par la question : qu'advient-il de ce qui, aujourd'hui, est ma maison, compose mon univers familial et privé, soutient ma vie d'une mesure de sécurité, traduit ma façon d'habiter le monde, est le fruit de mon travail, témoigne de moi, de ce que j'ai été et d'où je viens ?

C'est l'une des questions que se posent les aînées que nous avons rencontrées dans le cadre de notre recherche sur l'expérience féminine de l'habiter et du vieillir, et pour lesquelles l'obligation implicite d'agir pour la transmission est une des composantes du rôle parental qui prend alors un caractère d'urgence : « C'est, dit H., dans l'optique d'un événement catastrophique où on est obligé de laisser la maison du jour au lendemain, où on a une perte de contrôle complète [...] Mon fils, qui est plutôt zen et qui a l'habitude de jeter même ce qui est utile, il [risque de prendre tout] et de tout mettre aux poubelles. » La crainte est là de perdre la maîtrise de soi et de laisser ses biens être jetés sans égards et tomber en déshérence (Gotman, 1988).

La transmission : un mode d'habiter la vieillesse en changement

Quel est le sens existentiel des traces de soi que représentent les objets qui habitent la maison, de leur transmission et de la transmission d'un chez-soi ? Quels en sont les enjeux intimes ? Pour répondre à ces questions, nous examinerons ce qu'en disent les aînées dans le cadre de l'enquête que nous avons menée auprès de Françaises et de Québécoises sur l'habiter et le vieillir féminin. Le rôle utilitaire, mémoriel et de marqueurs identitaires des objets est connu tandis que la pertinence des objets domestiques comme analyseurs des liens familiaux intergénérationnels, relativement peu étudiée, est néanmoins également reconnue (Serfaty-Garzon, 2003 ; Mortain, 2003). Leur portée heuristique est ici augmentée par l'étude de la transmission d'une maison comme lieu riche du potentiel de sa transformation en chez-soi.

Ce chapitre n'a pas pour ambition d'élaborer une « économie symbolique des biens de famille » (Gotman, 1985), mais il s'en approchera à plus d'une occasion. De la même façon, nous rencontrerons les donataires, dont la sociologie du don a abondamment souligné la position centrale (Mauss, 2001 ; Bloch et Buisson, 1991), à toutes les étapes de notre analyse à travers le discours de leurs mères. La transmission est l'un des moments du cycle formé par le don, sa réception et sa restitution (Godbout et Caillé, 1992). Est absente de ce chapitre la restitution comme obligation et dette, étudiée par ailleurs en sociologie de la vieillesse, en particulier en termes de devoir d'assistance aux parents âgés et de sociabilité familiale (Drulhe et Clément, 1992 ; Gojard, Gramain et Weber, 2003 ; Clément, 1996).

Cette étude voudrait établir que la façon d'aborder, à la vieillesse, la transmission des objets-signes du chez-soi constitue pour les aînées un des modes d'habiter leur maison et, partant, d'habiter leur vieillesse. Ce mode, c'est notre hypothèse, est en changement parce que les conditions sociales, symboliques et économiques de l'habitation à la vieillesse ont changé, que la condition d'ainée est en pleine transformation, comme changent aussi les formes et les contenus des liens familiaux intergénérationnels.

Pour argumenter notre hypothèse, nous observerons les aînées en tant que sujets qui se projettent dans le temps, « travaillées de l'intérieur » qu'elles sont par la question du lien avec leurs descendants et en tant qu'actrices d'un versant particulier de leur mode propre d'habiter à la vieillesse. Nous nous

situerons ainsi à l'articulation entre l'expérience réflexive féminine de la vieillesse et celle de leur habiter en tant qu'aventure dynamique du soi.

La maison est féminine

S'agissant d'objets domestiques et du chez-soi et posée par des femmes, la question de la transmission renvoie au devoir féminin d'entretien et d'enchantement de la maison. L'intime association entre les femmes et cette dernière est une construction sociale depuis si longtemps que ces deux termes ont durablement été pensés comme synonymes et ont défini le rôle féminin. Et c'est un témoignage de leur très grande prégnance que de constater que, si les choses évoluent quelque peu, les femmes n'en sont pas encore vraiment déprises (Serfaty-Garzon, 2008 ; Dubois Fresney, 2006). D'autre part, « la maîtresse de maison est ancrée dans la matérialité. » Elle tire sa souveraineté, mais aussi sa préoccupation², de la gestion des objets domestiques. Elle continue à se voir confier leur hiérarchisation, leur placement dans la maison, leur tri et leur recyclage comme leur accession au statut de déchet. Ce travail transforme les objets en décor domestique familier qui soutient la sécurité ontologique des membres de la maisonnée (Giddens, 1979), mais s'alourdit avec l'avènement de la société de consommation, d'autant plus que ce sont les femmes qui tiennent majoritairement les cordons de la bourse familiale.

La transmission du chez-soi tire un surcroît de pertinence à la lumière des données statistiques qui établissent que la majorité des retraités a réalisé le rêve de l'accession à la propriété de la maison. En France, en 2004, trois ménages retraités sur quatre sont propriétaires de leur maison. Le patrimoine immobilier des retraités français est composé, pour un ménage sur cinq, à la fois d'une résidence principale et d'un autre logement, souvent une résidence secondaire (Minodier et Rieg, 2004). L'aspiration à la propriété de sa maison est tout aussi forte au Canada. Au Québec, en particulier, le taux de propriété du logement des ménages âgés de plus de 65 ans est, en 2007, de 58,7 % (Statistique Canada, 2010). Dans les deux contextes, la transmission intergénérationnelle fait historiquement et intégralement partie des

2. Le concept de « préoccupation » féminine est dû à Annie Dussuet, (1997).

objectifs de l'accession à la propriété du logement (Gotman, 1988 ; Gotman et Laferrère, 1998 ; Bonvalet et Gotman, 1993 ; Korosec-Serfaty, 1984a).

L'habiter et le vieillir féminin : une recherche en œuvre

L'échantillon se compose de 28 femmes âgées de 66 à 99 ans ; 11 d'entre elles sont Françaises et 17 sont Québécoises. Pour les besoins de ce chapitre, nous nous limiterons aux facteurs qui confèrent à ce groupe une certaine homogénéité culturelle, au-delà des disparités d'âge et des paliers de la vieillesse. Cette décision est, en particulier, autorisée par le fait que toutes les aînées se sont exprimées sur la transmission des objets domestiques et du chez-soi. Appartenant à des cultures cousines par la langue, elles ont également ceci en commun qu'elles vivent dans des sociétés où l'allongement de l'espérance de vie comme le niveau de vie sont comparables. Quand elles transmettent leurs objets domestiques ou une maison à leurs enfants, ces derniers sont âgés de près ou de plus de 40 ans et sont généralement indépendants économiquement.

L'hétérogénéité de l'échantillon est assez marquée au plan sociologique pour faire apparaître des attitudes diversifiées. Un tiers des femmes disposent de revenus relativement modestes, tandis que les autres vivent confortablement. Toutes vivent en milieu urbain, en couple et chez elles pour la majorité ; onze vivent seules. À l'exception de trois d'entre elles, toutes ont exercé une profession rémunérée. Bien que nées entre 1910 et 1944, elles ont vécu les mêmes transformations sociétales susceptibles d'influencer leur rapport à la transmission : elles ont assisté à l'évolution de la condition féminine qui a facilité l'accession des femmes à la maîtrise de leurs finances ; elles ont été témoins de l'avènement de la société de consommation ; généralement propriétaires de leur maison, les objets domestiques qu'elles transmettent viennent s'ajouter au cadre de vie déjà constitué de leurs enfants.

L'enquête par entretiens avait pour but, en réponse à des questions ouvertes, d'offrir à la réflexion des récits d'action, des sentiments et des pensées afin de laisser, à l'occasion de l'analyse, émerger des directions théoriques. Les questions abordaient les facettes potentielles des thèmes de la recherche à partir des travaux connus sur la vieillesse et les rapports des femmes au chez-soi. Tous les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits en vue de leur analyse thématique

systématique. Cette analyse a permis d'établir, d'une part, l'intime proximité entre les modes singuliers des aînées d'aborder la transmission et leurs modes d'habiter la vieillesse elle-même. Elle a permis de saisir, d'autre part, la transformation de ces modes et d'en cerner les dimensions et les enjeux intimes. Les lignes qui suivent rendent compte de ces analyses en laissant, autant que faire se peut dans les limites de ce chapitre, son champ d'expression à l'expérience vécue.

La trace et le don d'objets domestiques : les enjeux intimes d'une dynamique en changement

La trace à l'épreuve de la sédimentation des objets

« Le seul sentiment d'urgence que je peux ressentir, dit A.M., Française, ça a à voir avec la maison. Il y a tellement de choses qui sont entassées là-dedans. Ce que j'aimerais, c'est élaguer les choses. Je me dis... ce n'est pas possible que je laisse tout ça, entassé. Et les enfants, quand ils voudront vider cette maison, ils n'y arriveront pas. Vraiment, il faudrait... élaguer... avant ma mort. Mais ça, j'ai un mari collectionneur et accumulateur. C'est vraiment pour le travail que ça donnera aux enfants. Mais lui, il dit : "Ils feront ce qu'ils voudront." »

Un mari qui ne sait ni trier ni jeter se situe pesamment dans l'avoir et ne laisse pas assez de place à l'être, cet état que l'interviewée évoque à l'aide des mots qui disent la libre respiration : « Il faudrait un peu de place, un peu d'air, quoi. Il y a une telle accumulation qu'on étouffe. »

L'impossibilité de se séparer et de rompre avec les choses signe une double incapacité : celle de distancer son être du mode de l'avoir et celle de reconnaître le point de vue des enfants, forcément donataires au moment où ils « entreront » dans la maison parentale. La révolte d'A.M. trouve sa source dans le choix de son mari d'alourdir le fardeau des enfants. Son sentiment d'impuissance est d'autant plus grand que sa mère a fait preuve de ce même refus à son égard : « Parce que j'ai vu ça en vidant les appartements de maman. C'était fou, quoi. Je ne voudrais pas infliger ça à mes enfants. »

Cette part d'héritage maternel a été souffrante et affolante en ce qu'elle lui fait perdre ses repères : la confusion est celle de l'illisibilité de la trace maternelle. Comment voir sa mère absente dans la pénible présence de ces choses ? Comment sa

mère a-t-elle pu lui laisser le souvenir de déchets ? A.M. ne veut pas infliger à ses enfants une image de leur mère en personne submergée par les objets, incapable de maîtriser sa pulsion d'accumulation et donc incapable de laisser plus d'espace à l'être.

L'abandon aux soins des enfants d'une grande quantité de choses ignore la pénibilité de leur confrontation avec une lourde matérialité qui n'a pas de sens pour eux. Au contraire, A.M. a le souci de l'accueil, par ses enfants, de ses traces comme expressions de la continuité symbolique entre les générations. Son mari, comme sa mère, ignorent les receveurs comme sujets, refusent de reconnaître et de respecter leur affectivité et leur altérité et brisent ainsi de façon tout aussi symbolique cette continuité (Attias-Donfut, 1988 ; Bloch et Buisson, 1994) : « De temps en temps, je pique une grosse colère... Je me dis, maintenant, il faut faire quelque chose. Alors, on monte encore un peu plus au grenier. Le grenier va exploser. C'est plein à la cave. » A.M., installée dans la conciliation conjugale ponctuée de « grosses colères », est aussi installée dans l'impuissance quant à la maîtrise de ses traces.

L., économiste québécoise, part d'une expérience semblable pour fonder et affirmer sa propre maîtrise :

« Ça, fermer une maison, c'est très dur. Je l'ai fait pour la maison de ma mère. D'abord, l'accumulation des choses. Ma mère ne jetait rien [...] Alors on doit trier, c'est fatigant, c'est déprimant [...] Je ne veux pas laisser ce travail à mes enfants. Moi, je vide les archives de la famille au fur et à mesure. »

La capacité de jeter établit la présence de ces femmes comme êtres capables de prendre leurs distances par rapport à l'avoir, mais aussi comme personnes et comme non-déchets³. Mais elle est également une victoire. Car tout ce dont on se sépare dans l'action de jeter porte quelque chose de soi et peut entrer dans l'ordre de la trace. Jeter laisse moins de soi au monde. Une telle victoire ne peut pas être assumée par tous, car elle ouvre un double risque : celui de ne pas pouvoir affronter la légèreté de son propre être, inaugurée par la renonciation à certains objets, et celui d'un moins de traces auprès de ses descendants.

3. Voir « Éloge du déchet », dans *Le déchet, le rebut, le rien*, où Dagognet (1999) établit la matérialité comme « le premier palier de l'être », p. 209. Pour une analyse plus poussée au plan philosophique de la question de l'être dans son rapport aux objets, voir D. Sibony (2000).

Le double enjeu du tri et de la séparation avec les objets domestiques se situe dans la densité de la « présence de l'absence » (Ricœur, 2000, p. 11) dans la maison intérieure des descendants et dans la maison de leur habiter quotidien. Il se situe aussi dans l'allègement qui éloigne la mère de son intimité féminine avec la matérialité pour la resituer plus nettement dans l'être.

Revoir et corriger par omission

La trace est cependant de l'ordre des apparences, car « l'effacement appartient à sa structure » (Derrida, 1972, p. 25). Et c'est à cet effacement, qui est aussi gauchissement de son image, que se livre L.

« Je jetterai un jour mes lettres d'amour ; ces lettres, je les relis de moins en moins. Je les relis quand je me sens moche et laide et ça me permet de me dire que j'étais aimée et belle. Je jetterai ces lettres parce qu'elles m'appartiennent, même si je sais que j'ai été assez ouverte avec mes enfants. Ils savent qui je suis. Je n'ai pas de grands secrets à supprimer. »

Le déploiement du tri et la maîtrise de l'empreinte n'interviennent pas à n'importe quel moment, mais au juste moment intérieur. Ils suivent le mouvement de la distanciation féminine par rapport à ces implicites de la vie sociale selon lesquels la femme n'a de valeur que belle et que c'est sa beauté qui lui fait mériter l'amour. La renonciation annonce l'autonomisation progressive par rapport à ces soutiens intimes que sont ici les lettres d'amour. Elle apparaît ainsi comme l'un des modes des temporalités intimes à la vieillesse. Jeter ces lettres d'amour permet de mieux se situer dans l'être, de relativiser sa dépendance par rapport à l'avoir et d'épargner les enfants, en leur laissant ce qui témoigne de soi légèrement. Il s'agit alors beaucoup moins ici d'effacer le réel que d'en rendre moins visibles et explicites certaines traces. Pas de lourd secret entouré de non-dits, mais l'intention de rendre le souvenir appropriable parce que moins défini, plus flou, plus près du travail de l'oubli.

Car il y a plusieurs façons de savoir, ainsi que l'exprime H. :

« [Mon mari garde tout.] C'est bien la dernière chose que je voudrais laisser à mon fils, d'aller fouiller dans notre intimité et de voir des choses que je ne voudrais pas qu'il voie [...] Enfin... il a eu une mère, il a eu un père. Et il y a des choses qui peuvent être révélées et d'autres qui ne regardent que moi. Par exemple, dans les boîtes de photos de mon mari [...] il y a des photos de ses maîtresses. Puis moi,

je les connais. Je n'ai pas de problème avec ça [...] Maintenant, mon fils sait très bien que son père a eu de nombreuses maîtresses. Je ne veux pas qu'il trouve ces photos-là. Ces photos, je veux les jeter. Mais je ne peux pas les jeter parce que mon mari ne veut pas [...] Je ne veux pas que mon fils [...] ait des preuves de ce qu'il sait déjà. Je ne veux pas qu'il mette un visage sur ce qu'il sait déjà. »

Les photos des maîtresses ramèneraient de manière trop nette le souvenir d'événements que H. considère comme relevant de la sphère conjugale, mais qui ont dû faire date pour la famille. Elles inviteraient le fils à des interprétations personnelles des arrangements conjugaux de sa mère. Comme les lettres d'amour de L., elles briseraient le tabou qui doit entourer, pour les descendants, la sexualité parentale. Ces traces de la vie intime des mères feraient entrer les descendants dans le « trop d'histoire » qui introduit le risque inacceptable d'une trop grande proximité avec leurs parents. Au contraire, jeter ces traces crée une distance composée par l'effacement des preuves d'événements qui, disent les mères, leur appartiennent. Cette distance constitue un vide plein de la connaissance qu'elles ont de ces événements et d'elles-mêmes. Par elle, le secret est réinstauré (Serfaty-Garzon, 2003, p. 181-220).

Le premier enjeu du gauchissement des traces se définit en termes de maîtrise, au bon moment de la vieillesse, de la nature du savoir sur elle-même auquel la mère consent à donner accès à ses descendants. Cet enjeu est d'autant plus important que cette maîtrise constitue un mode d'habiter profondément lié aux temporalités intimes de la vieillesse. Le second concerne le risque de la trop grande proximité avec ses descendants. Sa portée est le soutien, par la séparation, de l'identité de chacun, dont le chez-soi est par excellence le lieu d'expression et d'actualisation (Serfaty-Garzon, 2003). Le troisième enjeu est d'ordre moral.

La gestion de la trace, une question morale

L'intimité amoureuse, comme les arrangements conjugaux, se confirme aux yeux des mères comme « le privé du privé » (Corbin, 2000, p. 142) qui appelle une mesure d'intervention en faveur du flou du souvenir sinon de l'oubli. Le tri et le gauchissement de ces traces sont également pour elles des actes responsables : « Ce sont mes affaires ; c'est à moi de m'en occuper », dit H.

Elles ont le souci de laisser d'elles-mêmes une image propre parce que non salie par ce qu'évoquerait une accumulation sans

discrimination d'objets et une image fidèle au récit qu'elles voudraient faire d'elles-mêmes. En ce sens, elles voudraient rendre la maison visible, accueillante même au regard d'autrui, au moment où, après la mort, le chez-soi s'ouvre et livre son habitant à l'intrusion, à l'inquisition et au jugement (Serfaty-Garzon, 2010). Il y a aussi, dans ce besoin de gauchir son image, un souci de décence : « Ce n'est pas joli de laisser tout ça. C'est presque sale », dit H. Enfin, se voyant comme sujets à part entière, c'est à partir de cette perspective qu'elles voient leurs enfants et qu'elles veulent adopter une position morale : « Je ne veux pas lui laisser l'énorme fardeau de vider la maison. C'est injuste de laisser ça à mon fils », dit encore H. Respect du privé de chacun, responsabilité, propreté, décence, justice : ces termes dessinent une position morale, traduite ici en termes d'un double souci. La donatrice veut laisser une maison dont les éléments et la composition doivent faire sens après elle, une maison qui soit lisible sans peine. L'organisation de certains oublis de l'histoire familiale doit, par ailleurs, rendre sa maison visible sans répugnance et sans embarras intime. Ainsi est soulignée l'importance de la maison comme métaphore du corps et de l'intériorité de l'habitant (Serfaty-Garzon, 2003).

Les termes de cette position morale témoignent de la transformation des modes de transmission des objets domestiques et de l'abandon de ses codes institués au profit de nouveaux types de liens familiaux intergénérationnels fondés sur la conscience de la maison comme reflet de soi. Un travail féminin sur soi est à l'œuvre, qui porte non seulement sur les modes personnels de se représenter, mais aussi sur le désir de respecter les descendants dans leur individualité et leur singularité et qui est facilité par la dilution de sens d'objets surabondants.

Une empreinte brute ?

P., 85 ans, veuve, vit seule dans un appartement parisien qu'elle décrit comme « un capharnaüm » qui « ne la dérange pas ». La gêne de P. est légère lorsque ses visiteurs naviguent dans les étroits couloirs ménagés entre les choses car, dit-elle, « je n'y peux rien ». P., qui se décrit comme indépendante et anticonformiste, s'accorde, sur le mode de l'affirmation de soi et de son plaisir à acquérir et à garder, le droit à ce désordre où, dit-elle, elle se « retrouve très bien ». Son désordre est doté de repères privés qui sont autant de sources de réconfort. Il définit son habiter, dans un défi assumé aux conventions sociales, sur

le mode de la plénitude et de la clôture de l'espace autour d'elle : « J'ai des choses partout. J'en ai plein, plein, plein partout. »

Là se trouve la raison de sa résistance aux demandes de ses enfants de trier les choses afin de se séparer de ce qu'ils voient comme « inutile » et qu'elle voit comme « précieux » :

« J'ai un tiroir dans la cuisine, j'y ai mis mes tire-bouchons, mes bouchons, mes multiples paires de ciseaux [...] Mes enfants veulent que je jette mes ciseaux. Je leur dis non, ce sont des ciseaux de qualité, je les garde pour les aiguïser. Ça fait que j'ai un tiroir de ciseaux. Et j'ai mes bons ciseaux, cinq ou six paires, dans ma travailleuse. »

P. ne cède pas à ses enfants, malgré les conflits et l'inquiétude que sa résistance au tri crée. Quand, tout de même, pointe chez elle quelque interrogation au sujet de son âge et de cette accumulation, c'est la renonciation définitive à lui faire face qui se manifeste, dans un « lâcher prise » qui réduit à néant le mince espoir entretenu pendant longtemps qu'un jour, plus tard, elle pourrait « s'y mettre vraiment ».

Le tri n'a jamais été qu'un vague objectif tandis que l'envahissement de la maison était, de manière inconsciente ou délibérée, le véritable but et la réalisation d'un mode idiosyncrasique d'habiter dans l'avoir. Sa maison est lisible à ses yeux. Elle est accueillante puisqu'elle contient ses propres choses, celles de son fils et celles de certains de ses proches. Elle témoigne à ses yeux d'un mode d'être riche, diversifié, qui, à son tour, témoigne de la richesse de ses intérêts et de sa personnalité. L'empreinte en sera d'autant plus vaste. Jeter a été difficile. Ce geste est devenu, pour P., trop pénible à la vieillesse parce qu'il réduirait, à ses yeux, la sorte d'exploit que l'accumulation représente et la plénitude d'expression de son être. L'encombrement était jubilatoire et un peu gênant, il est devenu un fait de sa vie que sa vieillesse ne peut plus modifier. Elle ne peut, tant qu'elle est maîtresse de sa maison, envisager un autre scénario que de transmettre globalement ce qui, à ses yeux, n'est pas un tas de déchets, mais une accumulation sensée de biens, des choses « de qualité » (Korosec-Serfaty, 1984b ; Serfaty-Garzon, 2002).

Si l'encombrement affecte, au fur et à mesure de l'avancée en âge, la vie quotidienne, les relations familiales et la vie sociale, en particulier en matière d'hospitalité (Serfaty-Garzon, 2008), c'est que le tri prend à la vieillesse les dimensions d'une épreuve. Le projet de laisser une maison maîtrisée, lisible et légère ou une maison encombrée devient un mode d'habiter sa propre vieillesse. C'est pourquoi l'impuissance d'A.M. et de H.

est souffrante, alors que la liberté d'agir de L. est moralement libératrice. Avec P., qui renonce à un tri défendu quasi « idéologiquement », c'est le renoncement lui-même qui constitue son mode d'habiter sa vieillesse. Elle peut enfin, officiellement et avec de bonnes raisons, s'installer dans l'avoir et en laisser l'entier témoignage domestique.

Une si douce imposition, une si belle élection ?

« J'essaie de régler la succession. Mais mon mari s'y oppose. Alors je règle ce que je peux toute seule. Les petits dons aux uns et aux autres, l'argenterie, les bibelots, les tableaux. »

« Quand j'ai vendu la maison après mon veuvage pour aller vivre dans un petit appartement, ma fille est venue pour emporter chez elle [des meubles]. Et à chaque fois qu'elle avait le dos tourné, j'ajoutais des choses, dont je suis heureuse de m'être débarrassée. Je ne suis pas attachée aux objets. »

Le don, en apparence désintéressé, allège le sentiment d'être des mères. Leurs maisons en sont en quelque sorte élaguées. En même temps, le don charge les maisons des enfants du poids des objets et de la présence-absence maternelle. Son enjeu se situe dans la continuité, par le biais de la possession des mêmes choses, de la maison maternelle à la maison des descendants. Cet enjeu prend plus de sens quand, d'une maison à l'autre, les objets sont accueillis par les « bonnes personnes ».

La question de la bonne personne pèse tellement dans le geste de la transmission qu'elle provoque l'expression d'une sincère mauvaise foi : « Je ne suis pas attachée aux objets », dit la mère, alors qu'elle veille en catimini à faire en sorte que sa fille, héritière sélective, continue à avoir chez elle nombre d'objets qu'elle n'a pas choisis. Ce faisant, elle montre également que le don est toujours quelque peu affaire d'élection. C'est pourquoi, quand il concerne les objets domestiques, le lâcher-prise n'est-il pas entier, sans contradiction et sans tourment. Le sentiment de la valeur de ce que chacune possède et se voit en position de transmettre introduit paradoxes et contradictions avec soi-même, signalant des tensions intérieures qui ne sont pas résolues, en dépit des efforts que les femmes font pour se penser comme détachées des choses domestiques et comme respectueuses des choix de leurs descendants.

Du côté des donataires

La demande de transmission

Du côté des donataires, désir et transmission se répondent comme un « donné » du lien familial et des échanges intergénérationnels. « Je sais que, de tout temps, mes enfants disent : "Ça, moi je voudrais bien l'avoir quand tu ne seras plus là." Alors ils mettaient des points rouges et des points bleus sur ces choses, et c'était la grosse rigolade. »

« Ma fille est encore beaucoup, beaucoup plus désintéressée. Mais elle m'a dit depuis longtemps : "Il y a une chose que je voudrais maman. C'est le petit bureau où je t'ai toujours vu bosser quand on rentrait de l'école. Quand tu... ça je le voudrais." »

« J'ai sur le manteau de la cheminée un poisson, un fossile digne d'un musée [...] et mon fils avait l'œil dessus... Il ne me l'a jamais vraiment demandé jusqu'à la semaine dernière. Je savais que ça allait arriver. Je savais qu'il l'aimait. Alors je le lui ai donné. »

La demande s'exprime parce que le don va de soi. Mais si cette demande est discrète, elle est néanmoins explicite. Elle reste discrète parce que la mort de la mère et ses biens ne peuvent être évoqués sans faire craindre l'hostilité et sans révéler l'immoralité du calcul et de l'avidité. D'ailleurs, la mort de la mère, imprononçable, approchée par une périphrase ou désamorcée par le jeu et le rire, n'est pas nommée. Mais la demande est bien accueillie parce qu'elle est valorisante et parce que le donataire est considéré comme sujet habilité à s'exprimer sur toutes les questions qui le concernent.

La transformation des échanges entre générations, observée du côté des mères, s'observe aussi du côté des descendants. Sont en jeu l'expression personnelle et l'individualité de ces derniers qui tentent de réduire le fardeau des biens matériels de leurs mères par l'expression du goût personnel et du choix de ces objets-traces déjà dotés de sens pour eux et qui vont le mieux la représenter chez eux à leurs propres yeux.

Mères et descendants dépouillent ainsi l'héritage, dans une même dynamique de transformation, de son caractère et de ses figures imposées. Si des contradictions et des nuances peuvent être observées à cet égard, il n'en reste pas moins que l'obligation de recevoir est substantiellement assouplie au profit du « que recevoir ? », certains receveurs se posant en demandeurs sélectifs et en prescripteurs.

Le refus de la transmission

« La collection de timbres de mon mari... c'est tellement excessif, il y a 50 ou 60 albums. Aucun de mes enfants n'en veut », dit W. « Les enfants prendront ce qu'ils voudront de ma maison et ils jetteront le reste », dit B., Québécoise. « J'ai plus de vaisselle [de qualité] que j'en ai besoin [...] Mes filles n'en veulent pas. [Finalement], je vais les vendre et leur donner les sous », dit R. Voici ce que dit S., Française : « On a tous de l'argenterie familiale et des trucs comme ça qui n'intéressent personne. Pas ma fille aînée. Mon fils s'en [moque]. Peut-être mes bijoux. Et encore ! » « Ma fille, elle n'est pas intéressée par mes livres. Je les ai donnés à une association », dit J.

L'héritage d'objets domestiques, devenu une pratique socialement faible (Serfaty-Garzon, 2010), laisse les donataires libres d'exprimer leur demande comme leur refus de transmission, les deux postures étant vécues sur le même mode de leur autonomie.

Donataires et prescripteurs d'une maison

Le type d'échange intergénérationnel et le lien familial qui apparaissent ainsi concernent aussi le destin de la maison familiale et des autres propriétés. Sous sa forme explicite, la prescription suscite chez les mères – en accord avec leur époux, lorsqu'elles sont mariées – des négociations intérieures qui conduisent à réexaminer la place de chaque descendant dans la famille et surtout par rapport à soi. Le souci – ou le déni – de l'égalité est au cœur de ces négociations.

« Mon idée, dit la Française D., était [qu'à mon veuvage] je vendrais l'appartement pour prendre quelque chose de plus petit. Et ma fille n'a pas supporté l'idée de perdre ce qu'elle considère comme son enfance. Et finalement, je lui ai donné raison. »

Le fils, pourvu par testament de l'équivalent monétaire de sa part de la valeur de l'appartement et de la résidence secondaire, ne bénéficiera pas, cependant, de la part maternelle du patrimoine familial autorisée par le droit testamentaire français. L'inégalité est ici fondée sur la proximité affective entre mère et fille, mais elle sanctionne aussi le choix de vie de chacun des enfants : tandis que la fille voit sa mère régulièrement, le fils a choisi de vivre loin d'elle avec sa famille. La valorisation par la fille du chez-soi de son enfance augmente les investissements maternels et sous-tend la transmission des

lieux de vie familiale au descendant le plus proche. Au descendant le plus lointain est transmis l'argent, dont la neutralité ne dissimule pas la fausse équivalence avec les maisons familiales.

« On a fait une donation entre vivants, dit Y., Française, mariée, en parlant de la maison héritée de ses parents. On l'a donnée à l'aîné, parce qu'il a vécu là-bas pendant neuf ans. Et il y tenait à cette maison. Et comme il est là-bas, c'est devenu sa maison de campagne. Et il me demande : "Maman, tu veux quoi ? Tu veux ce meuble-là ?" [...] Mon deuxième fils, il est comme moi, il n'est pas intéressé [par les choses matérielles]. Il n'est pas encore marié. Il a 35 ans. Ben, non, je n'ai pas encore pensé à lui donner quelque chose. Non, non, pas encore. Lui, c'est son boulot, et puis voilà. »

La prescription est ici aussi volontiers acceptée par la mère parce que l'attachement de l'aîné à la maison où il a vécu enfant la valorise en tant que mère et, en même temps, assure la continuité de l'attachement familial à la maison de ses propres parents. En somme, l'aîné la prolonge chez elle, tout en étant chez lui. Il en est conscient et tente de restituer la dette ainsi contractée en offrant les meubles hérités à sa mère et en invitant souvent ses parents à séjourner dans sa maison de campagne. Le cadet n'a pas encore accédé à ce statut qui appelle le don d'une maison aux yeux de sa mère. Elle doit alors couvrir par l'excuse du désintéressement du cadet cet oubli qui, pour le moment, instaure une inégalité en faveur de l'aîné.

Le souci maternel de l'autonomie et de la singularité des donataires

« Chacun a son dû », dit la Française U., en faisant référence aux donations qu'elle et son mari ont faites à leurs trois fils. Le « dû » se calcule en montants d'argent équivalant à la valeur marchande des biens et assure ainsi l'égalité « objective » en capital, mais non l'attribution de telle ou telle propriété à tel ou tel enfant. Le « dû » s'évalue alors en fonction de la personnalité de chacun et des rapports affectifs qu'il entretient avec les maisons.

L'aîné, qui reçoit un chalet et la maison familiale située près de son lieu de travail, assure la continuité familiale au village. Le benjamin détient la majorité des parts de la propriété de la ferme de son grand-père paternel, qu'il a rénovée et « qu'il adore » et « puisqu'il s'y sent chez lui. Il s'est investi beaucoup dans cette ferme », assurant la continuité de la filiation paysanne de son père et, en transformant la ferme en

maison de campagne, son passage à la notabilité villageoise. Le cadet partage avec le benjamin la ferme en position minoritaire et le domaine qui l'entoure à égalité. C'est le seul qui, ayant choisi de vivre dans une grande ville, entretient un lien de secondarité avec les maisons familiales (Membrado, 1998 ; Sansot, Torgue, Verdillon, Strohl, 1978) tandis que l'aîné et le benjamin par leurs choix de vie et leurs investissements restent au plus près de ces dernières.

Même travail sur soi et même souci de l'autonomie et de la singularité de chacun de ses enfants chez G., afin de transmettre à chaque enfant la « bonne » maison :

« Mon mari et moi, nous avons ce qui pour nous est la chose la plus importante. Tout le reste n'est pas important. On s'est débrouillé pour avoir trois maisons et on leur a transmis à chacun une maison. C'est rare parce qu'on n'était pas très riches. Mon fils va avoir la grande maison du XVIII^e siècle à la campagne, celle dont son père a hérité de son propre père, parce que c'est un garçon, il faut bricoler, c'est une maison qui demande ça et il sait tout faire avec ses mains. Donc, c'est tout à fait bien. C'est un X, et c'est une maison X par tradition. Mes filles s'appellent autrement, du moins celle qui est mariée. Celle-là, elle a reçu notre maison, celle où son père et moi habitions lorsque nous vivions ensemble. Elle y habite avec ses enfants et son mari. Nous la lui avons donnée. Et mon autre fille voulait un appartement à Paris. Nous lui avons acheté un petit appartement, qui valait aussi cher que les deux autres. Mais chacun a eu ce qu'il souhaitait. »

Une constellation dont la cohérence est dessinée par la transmission au fils de la maison grand-paternelle, la pérennité du nom de la maison à travers sa possession par le fils qui conserve le nom de son père, et l'investissement durable de soi dans ces tâches traditionnellement masculines que sont les travaux qu'exige une maison ancienne. Il reçoit de son père et de sa mère ce que son père a déjà reçu et entre ainsi de plain-pied dans un des sens de la maison comme famille et comme lignée.

La cadette, qui a fondé une famille, reçoit la maison parentale, où elle a vécu enfant en famille, prolongeant le modèle de chez-soi de ses parents. La seconde fille, qui a choisi de vivre dans la ville où vivent des gens venus de toute la France, reçoit ce qui correspond à son mode de vie : un petit appartement dont la valeur monétaire recouvre la valeur totale des deux maisons familiales. Mais ses parents font néanmoins l'effort de l'acheter parce qu'il s'agit moins de la faire bénéficier d'un plus grand capital que de reconnaître et d'honorer son choix de vie et de

s'assurer qu'elle y soit chez elle. Le chez-soi que les parents accordent à chacun de leurs enfants est de l'ordre de l'abri de leur mode d'être personnel.

Conclusion

Nous avons cherché à établir que la façon d'aborder la transmission, à la vieillesse, constituait, pour les aînées, un des modes d'habiter leur maison et, partant, d'habiter leur vieillesse. Nous avons fait l'hypothèse que ce mode était en changement et cherché à en cerner les enjeux intimes.

Le besoin de trier ses biens, de s'en séparer et de gauchir les traces est apparu comme un mode significatif de la transmission. Il annonce une autonomisation, au bon moment intérieur, par rapport à certains soutiens matériels du soi et à certaines injonctions sociales concernant la féminité. Cette maîtrise peut être signalée comme un des modes d'habiter la vieillesse intimement lié à ses temporalités intimes.

Ses multiples enjeux sont l'allègement de la présence de soi dans la maison intérieure des descendants et dans leur maison concrète. Cette légèreté éloigne la mère de son intimité avec la matérialité pour la resituer plus nettement dans l'être. Elle protège les descendants du poids de fardeaux matériels et affectifs. Elle éloigne les risques du « trop d'histoire » et conforte, par la séparation, l'identité de chacun dans sa demeure propre.

La position morale maternelle qui voit les donataires comme des sujets dont il faut respecter l'individualité témoigne également de la transformation du lien familial intergénérationnel. Si les obligations de donner et de recevoir continuent de valoir, la transmission se fonde plus nettement sur les modes personnels féminins de se représenter et de se penser comme sur l'effort de reconnaître les modes d'habiter et d'être des descendants.

De la même façon, si la continuité intergénérationnelle est toujours assurée par les transferts des biens d'une maison à l'autre et si le souci du bon receveur est sensible, les donataires s'affirment comme demandeurs, héritiers sélectifs et prescripteurs. Le principe du partage égalitaire reste soumis à l'épreuve des affinités et des proximités affectives, faisant apparaître la question du bon receveur à la fois comme une manifestation de l'attention portée par les mères à la personnalité de chacun de leurs enfants et comme risque de réintroduction de l'inégalité.

Un changement significatif touche la recherche, par les descendants, d'une harmonie entre la diversité des traces

maternelles et ce qu'ils veulent bien accueillir de ces traces chez eux, l'expression du goût personnel et l'ouverture des potentiels de l'appropriation singulière des objets transmis s'inscrivant dans une obligation de recevoir assouplie. La capacité des donataires à exprimer leur demande de transmission autant qu'à la refuser traduit deux modes d'une même autonomie. La signification du don d'un chez-soi se dessine comme la prolongation du souci maternel du bien-être des descendants et la continuité symbolique d'un « habiter avec ». L'effort en direction des donataires est considérable en ce qu'il exige des mères un important travail sur soi qui fait du don d'une maison l'occasion d'une reconnaissance du mode d'être de chaque descendant, afin que chacun habite à sa façon. Ce travail sur soi qui les amène à sortir d'elles-mêmes, en quelque sorte, pour voir les receveurs dans leur singularité est, en lui-même, un mode d'habiter sa vieillesse en changement.